



CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THÉMATIQUES

Dossier technique 2026



LA CAF, PARTENAIRE DE VOS PROJETS

Campagne de subventions 2026



caf.fr

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son action sociale, la Caf du Var entend apporter un soutien particulier aux partenaires engagés dans le **développement d'une offre globale de services** alliant prestations légales, soutien aux équipements et services et aides financières individuelles afin de mieux répondre aux besoins des familles et des territoires. Cette politique d'action sociale est portée par son Conseil d'Administration, au vu des orientations de la Branche Famille qu'il décline au niveau local :

- **aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,**
- **soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,**
- **accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,**
- **créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles.**

En déclinaison, la présente **campagne de subventions de fonctionnement multi-thématiques** pour l'année 2026 a pour ambition d'accompagner les projets visant l'amélioration de la qualité des services proposés et le développement d'actions sur les thématiques suivantes :

- **Parentalité**
- **Petite Enfance**
- **Enfance et Jeunesse**
- **Inclusion handicap**
- **Animation de la vie sociale / Lien social**
- **Logement**

CONTEXTE

Une dynamique de soutien boostée par les appels à projets

Sur le cœur de l'intervention de la Branche Famille (Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Soutien aux parents), la Caf du Var a mené en 2025 6 appels à projets thématiques :

- AAP Qualité de l'accueil en Petite Enfance
- AAP Enfance jeunesse
- AAP Inclusion handicap
- AAP Parentalité
- AAP Crèches AVIP
- AAP Crèches AVIS



Auxquels il faut ajouter **la campagne de demandes de subventions de fonctionnement généraliste.**

Depuis 2018, la Caf du Var a renforcé son accompagnement auprès des partenaires en cohérence avec les Orientations stratégiques en Action Sociale votées par le Conseil d'Administration.

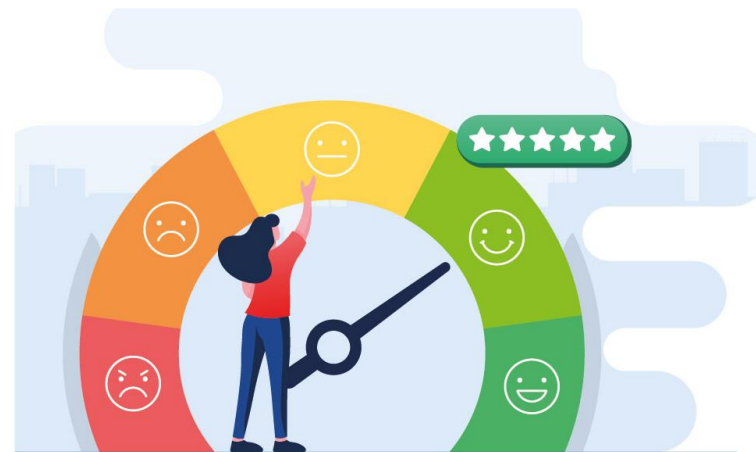
Les projets soutenus ainsi que les montants financiers alloués ont ainsi connu un développement sans précédent, plaçant la Caf du Var en tête de pont de nombreuses innovations sociales (Crèches Avip en mode diffus, soutien aux projets relevant de l'inclusion handicap en ALSH avant la mise en place du Bonus ALSH, soutien au répit parental...).

ENJEUX D'UNE RÉNOVATION DES CAMPAGNES DE SOUTIEN AUX PARTENAIRES



Le **Baromètre de Satisfaction Partenaires** a démontré, depuis sa création :

- la grande satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement technique et financier de la Caf
- mais aussi votre souhait d'une simplification administrative
- et d'une anticipation du calendrier des campagnes pour des notifications plus précoces à votre attention (projets retenus et montants alloués).



UNE NOUVELLE APPROCHE PLUS LISIBLE ET FACILE POUR LES PARTENAIRES

Passer de 7 campagnes d'appels à projets à 2, via le canal unique Démarches simplifiées :

- Une campagne multi-thématiques
- Une campagne parentalité

Enjeux de :

→ Simplifier les démarches partenaires

- Rationaliser des campagnes AAP trop nombreuses
- Profiter de l'opportunité de basculer l'AAP Parentalité d'ELAN au portail Démarches Simplifiées
- Mettre en place un calendrier unique
- Harmoniser forme et fond les formulaires

→ Offrir une meilleure lisibilité de notre politique d'Action Sociale

→ Aligner nos soutiens avec les priorités inscrites aux plans d'actions des CTG ; ancrer nos soutiens dans les territoires

→ Améliorer la lisibilité budgétaire plus rapide dans l'année pour nos partenaires

→ Renforcer l'évaluation et le suivi (mesure d'impact) des actions financées

Les cahiers des charges restent identiques à ceux validés pour l'année 2025, avec des précisions conventionnelles complémentaires et une demande plus rigoureuse quant à l'évaluation des actions menées tant sur le plan quantitatif que qualitatif.



ANCRER DAVANTAGE LES SOUTIENS DE LA CAF SUR LES TERRITOIRES

Le **Schéma Départemental des Services aux Familles 2024-2026** porte des ambitions fortes en matière de développement et de soutien aux services aux familles, notamment sur la volonté de mailler l'ensemble du territoire varois en offre petite enfance, de soutien aux parents et aux populations vulnérables. Les acteurs, associés à sa construction, ont aussi fait valoir l'importance de leur association et implication dans les projets de territoire.

Dans cette optique, certains projets seront accompagnés et co-construits en lien avec les dispositifs territoriaux existants, en particulier les **Conventions Territoriales Globales**, les Projets Educatifs de territoire et toute autre contractualisation associant la Caf du Var (Cités éducatives, Contrats locaux de santé, Contrat de Ville...). Ils ne feront pas l'objet d'une campagne de subvention spécifique, mais seront accompagnés par les conseillers en développement.



Sont concernés :

- Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Les crèches AVIP et AVIS
- Les demandes de soutien à l'investissement (hors EAJE, RPE et MAM)



CAMPAGNE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT MULTI-THÉMATIQUES

Dossier technique 2026

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dossier technique précise l'ensemble des règles de soutien de la Caf du Var en reprenant notamment :

- Les caractères d'éligibilité ou non des structures et projets soutenus
- Les dépenses éligibles et non éligibles
- Les cas d'exclusion
- Les attendus conventionnels dans le cadre d'un soutien financier de la Caf
- Les modalités de suivi et d'évaluation
- Les exigences particulières liées à la sécurité des mineurs
- Les conditions d'un soutien pluriannuel 2026-2027



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tout porteur retenu est invité à adresser son bilan dans les meilleurs délais. Pour les projets en renouvellement, celui-ci devra être obligatoirement déposé en même temps que la nouvelle candidature (clôture au 16/01/2026). Sans ces éléments, le dossier ne pourra pas faire l'objet d'une étude des services.

Il est aussi nécessaire de solliciter votre conseiller en développement pour un accompagnement lors de l'évaluation de l'action et son dépôt.

En cas d'arrêt prématuré de l'action au cours de l'année ou d'une baisse de co-financement impactant le déroulé de l'action, les porteurs doivent expressément prévenir les services de la Caf.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

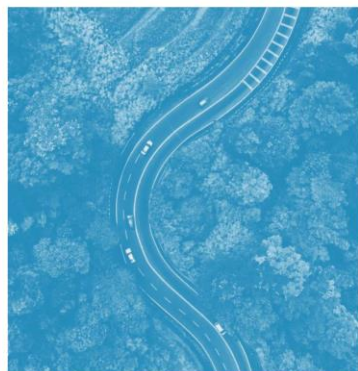
Les dossiers seront examinés par un comité de sélection spécifique (Commission d'action sociale ou instance délégataire).

La sélection des projets repose sur plusieurs critères, notamment :

- le respect des règles de financement définies dans le Guide des aides aux partenaires
- la conformité du dossier technique et fiches thématiques associées
- la qualité et la cohérence du projet présenté
- sa pertinence au regard des besoins identifiés sur le territoire et des offres déjà existantes
- ainsi que sa viabilité économique.

Pour les structures agréées relevant de l'Animation de la vie sociale (Centres sociaux et Espaces de vie sociale), ne pourront être étudiés que des projets complémentaires à ceux déjà financés via les Prestations de services et le Bonus AVS.





BOÎTE A OUTILS POUR LA

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



NOTICE INTRODUCTIVE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une dimension de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), tant dans leur contenu que dans le fonctionnement global des structures porteuses.

Cette approche peut se traduire par des actions, favorisant :

- l'éco-parentalité et l'éco-citoyenneté ;
- le développement de pratiques éducatives sensibilisant aux enjeux climatiques, à la transition écologique, au développement durable et à la citoyenneté ;
- la promotion de comportements responsables en matière de consommation, de santé et de lien à la nature.

L'intégration de cette dimension RSO dans la stratégie et le fonctionnement quotidien des structures sera également prise en compte dans l'analyse des projets.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le respect des engagements des partenaires en matière de communication, pour toute communication, le gestionnaire s'engage à faire mention du partenariat et du financement apporté par la Caf du Var dans toutes les déclarations publiques (presse, réseaux sociaux, publication, site internet etc.) et à mentionner le logo de la Caf du Var sur tous les supports de communication, relatifs au projet ou service financés par la Caf du Var.

Lien vers [Kit graphique de la Caf du Var | Caf & Co du Var](#)

Pour toute action destinée à soutenir le lien familial, les activités parents enfants, les porteurs ont l'obligation de référencer leurs actions sur l'application TIPI.
Pour tout accompagnement à la création d'un compte sur TIPI et à la diffusion de vos actions, vous trouverez toutes les informations sous le lien suivant : [Application Tipi | Caf & Co du Var](#)

Une charte de nos partenaires membres précise également la nature des actions devant y être référencées.



FICHES THÉMATIQUES

Fiche technique PARENTALITÉ

Parentalité

Orientation

Cette campagne vise à soutenir des actions de soutien à la parentalité et/ou d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif et dans le renforcement de leurs compétences parentales.

L'action de la Caf du Var s'inscrit dans :

- Le référentiel national de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles.
- Le Fond national parentalité.
- La Charte nationale de soutien à la parentalité.

Les partenaires doivent dès lors s'inscrire en conformité avec ces référentiels et transmettre un projet parentalité global. Il est attendu également des partenaires soutenus par la Caf du Var d'être inscrits sur l'application Tipi et d'y publier l'ensemble de leurs événements. Enfin, tous les acteurs agissant pour le soutien à la parentalité doivent aussi participer au [réseau parentalité de son territoire](#).

Objectifs

- **Prévenir et soutenir les parents** dans les moments de fragilités (arrivée d'un enfant, liens enfants-parents, adolescence, handicap, séparation, monoparentalité...) et lors des périodes de transition, comme les premiers temps de garde de l'enfant, l'entrée à la maternelle, à l'école ou encore au collège etc.
- **Proposer des temps** de répit parental et familial
- **Soutenir des actions** de nature et de format différents sur chacun des territoires, afin d'avoir une offre diversifiée et adaptée aux besoins des parents.
- **S'intégrer dans la dynamique partenariale parentalité** animée sur les territoires, via les têtes de réseau parentalité et les Conventions Territoriales Globales.

FICHE TECHNIQUE PARENTALITÉ

Fiche technique PETITE ENFANCE

Petite Enfance

Orientation

La campagne de subvention de fonctionnement petite enfance a pour objectif de soutenir les acteurs et les structures de la petite enfance souhaitant déployer des projets visant à :

- soutenir et améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants.
- renforcer la qualité de vie au travail.
- favoriser l'émergence de projets innovants et favoriser la conciliation vie familiale-vie professionnelle ainsi que l'inclusion sociale.

Les projets déposés devront s'appuyer sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Objectifs

Les objectifs prioritaires sont :

- De développer des projets ayant un impact sur la qualité d'accueil, l'éveil culturel et artistique.
- De soutenir les projets "passerelle" en partenariat avec l'Education Nationale.
- De soutenir les projets inscrits dans une démarche de développement durable dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations).
- De renforcer l'accessibilité des modes d'accueil et la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents travaillant en horaires atypiques.
- De concourir à la professionnalisation des acteurs de l'accueil individuel.

Cibles

Les subventions sont à destination des :

- Établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiaires de la Prestation de service unique (PSU) conventionnés par la Caf du Var.
- Relais Petite Enfance (RPE) bénéficiaires de la Prestation de service, conventionnés par la Caf du Var.
- Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) du Var.
- Porteurs départementaux ayant des projets à destination des structures précitées.
- Associations d'assistant maternels implantés sur des territoires dépourvus de Rpe (Volet 2 uniquement).

FICHE TECHNIQUE PETITE ENFANCE

Fiche technique ENFANCE ET JEUNESSE

Enfance et Jeunesse

Orientation

Sur la thématique Enfance Jeunesse, la Caf a pour ambition de soutenir les initiatives qui visent à renforcer l'accès aux loisirs éducatifs ainsi que l'engagement des jeunes.

Les actions proposées doivent répondre aux besoins des enfants et adolescents de 3 à 17 ans, en favorisant la qualité et la diversité de l'offre éducative dans les structures d'accueil de loisirs.

Elles peuvent également soutenir les initiatives destinées aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui favorisent leur implication à travers des projets co-construits, encourageant leur autonomie et leur prise de responsabilité. Ces actions reposent sur des modalités d'intervention adaptées, permettant aux jeunes de s'exprimer, d'agir sur leur parcours personnel et de s'investir dans des projets collectifs d'intérêt général et solidaires.

Les projets attendus s'inscrivent dans une démarche globale et cohérente, privilégiant des actions pérennes plutôt que des interventions ponctuelles, afin d'assurer un impact concret et durable auprès des jeunes.

Enfin, une attention particulière est portée aux territoires où l'offre éducative est insuffisante, avec une priorité donnée aux publics les plus vulnérables, notamment ceux résidant en zones rurales isolées et en quartiers prioritaires de la ville.

Objectifs

- Renforcer l'accessibilité aux loisirs éducatifs.
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
- Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes.
- Développer de nouveaux projets en lien avec les besoins émergents des jeunes.
- Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes.

FICHE TECHNIQUE ENFANCE ET JEUNESSE

FICHE PARENTALITÉ

Objectifs généraux

- **Prévenir et soutenir les parents** dans les moments de fragilités (arrivée d'un enfant, liens enfants-parents, adolescence, handicap, séparation, monoparentalité...) et lors des périodes de transition, comme les premiers temps de garde de l'enfant, l'entrée à la maternelle, à l'école ou encore au collège etc.
- **Proposer des temps** de répit parental et familial
- **Soutenir des actions** de nature et de format différents sur chacun des territoires, afin d'avoir une offre diversifiée et adaptée aux besoins des parents,
- **S'intégrer dans la dynamique partenariale parentalité** animée sur les territoires, via les têtes de réseau parentalité et les Conventions Territoriales Globales.

12 NOVEMBRE – 10H

LIEN VISIO FAQ CAMPAGNE 2026 - THÉMATIQUE PARENTALITÉ FAQ



FICHE PETITE ENFANCE

Objectifs généraux

- De développer des **projets ayant un impact sur la qualité d'accueil, l'éveil culturel et artistique.**
- **De soutenir les projets "passerelle"** en partenariat avec l'Education Nationale.
- De soutenir les **projets inscrits dans une démarche de développement durable dans le cadre de la démarche RSO** (Responsabilité Sociale des Organisations).
- **De renforcer l'accessibilité des modes d'accueil et la conciliation vie familiale/vie professionnelle** pour les parents travaillant en horaires atypiques.
- **De concourir à la professionnalisation des acteurs** de l'accueil individuel.

14 NOVEMBRE – 14H

LIEN VISIO FAQ [CAMPAGNE 2026 - THEMATIQUE PETITE ENFANCE FAQ](#)



FICHE ENFANCE ET JEUNESSE

Objectifs généraux

- **Renforcer l'accessibilité** aux loisirs éducatifs.
- **Réduire les inégalités d'accès** des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
- **Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen** des enfants et des jeunes.
- **Favoriser l'autonomie** des adolescents et des jeunes adultes.
- **Développer de nouveaux projets en lien avec les besoins émergents des jeunes.**
- **Soutenir les initiatives numériques** en direction des enfants et des jeunes.

13 NOVEMBRE – 10H

LIEN VISIO FAQ CAMPAGNE 2026 - THÉMATIQUE ENFANCE JEUNESSE FAQ



Fiche technique ENFANCE ET JEUNESSE

Orientation

Sur la thématique **Enfance Jeunesse**, la Caf a pour ambition de soutenir les initiatives qui visent à renforcer l'accès aux loisirs éducatifs ainsi que l'engagement des jeunes.

Les actions proposées doivent **répondre aux besoins des enfants et adolescents de 3 à 17 ans**, en favorisant la qualité et la diversité de l'offre éducative dans les structures d'accueil de loisirs.

Elles peuvent également **soutenir les initiatives destinées aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui favorisent leur implication à travers des projets co-construits**, encourageant leur autonomie et leur prise de responsabilité. Ces actions reposent sur des modalités d'intervention adaptées, permettant aux jeunes de s'exprimer, d'agir sur leur parcours personnel et de s'investir dans des projets collectifs d'intérêt général et solidaires.

Les projets attendus s'inscrivent dans **une démarche globale et cohérente, privilégiant des actions pérennes** plutôt que des interventions ponctuelles, afin d'assurer un impact concret et durable auprès des jeunes.

Enfin, une **attention particulière est portée aux territoires où l'offre éducative est insuffisante**, avec une priorité donnée aux publics les plus vulnérables, notamment ceux résidant en zones rurales isolées et en quartiers prioritaires de la ville.

Objectifs

- **Renforcer l'accessibilité** aux loisirs éducatifs.
- **Réduire les inégalités d'accès** des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires.
- **Soutenir et valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen** des enfants et des jeunes.
- **Favoriser l'autonomie** des adolescents et des jeunes adultes.
- **Développer de nouveaux projets en lien avec les besoins émergents des jeunes.**
- **Soutenir les initiatives numériques** en direction des enfants et des jeunes.

FICHE TECHNIQUE ENFANCE ET JEUNESSE

FICHE INCLUSION HANDICAP

Objectifs généraux

→ **Axe 1** : garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires en soutenant des gestionnaires ayant développé un projet particulièrement inclusif, au-delà des obligations réglementaires.

→ **Axe 2** : soutenir la mise en place, le maintien, le développement ou la valorisation, de projets et initiatives permettant une meilleure inclusion dans la société des enfants, jeunes et jeunes adultes concernées par le handicap.

La Caf et ses partenaires du Schéma Départemental de Services aux Familles ont participé à l'émergence d'un pôle d'appui et de ressources à l'inclusion handicap (PARIH) dans le Var, qui a vu le jour fin 2022. Suite à cette création, **les projets soutenus au titre de l'inclusion handicap par la Caf du Var doivent s'inscrire en cohérence avec les missions du PARIH et compléter l'offre territoriale sur le volet de l'accompagnement des enfants et de leurs familles.**

Afin d'agir en collaboration avec le PARIH, **les gestionnaires sont invités à identifier un interlocuteur privilégié.** Les coordonnées de contact de cet interlocuteur seront transmises au gestionnaire du PARIH qui pourra leur relayer les informations utiles et si besoin les solliciter. Le PARIH prendra connaissance des projets retenus par la Caf et pourra être amené à communiquer sur le projet auprès du public et des professionnels.

14 NOVEMBRE – 10H

LIEN VISIO FAQ CAMPAGNE 2026 - THÉMATIQUE INCLUSION HANDICAP FAQ



**Fiche technique
INCLUSION HANDICAP**

Orientation

La subvention de fonctionnement thématique Inclusion Handicap a pour ambition de soutenir les initiatives qui visent à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CAF du Var entend par inclusion l'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap. L'inclusion est un concept démocratique permettant à tous les citoyens de participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.

Accueil du jeune enfant, loisirs, sports, temps libres, éducation, citoyenneté, engagement, insertion, soutien à la parentalité, sont autant de préoccupations du public en situation de handicap pour lesquelles la Caisse entend soutenir et valoriser des réponses adaptées aux principales problématiques familiales rencontrées sur son territoire par les personnes concernées par le handicap.

Cette fiche technique précise le périmètre et les modalités de soutien financier de la Caf sur le champ de l'inclusion handicap. Il existe deux possibilités de soutien :

- **Axe 1** : Coordination de l'accueil dans les équipements soutenus par la CAF au titre d'une prestation de service ;
- **Axe 2** : Mise en œuvre de projets inclusifs spécifiques.

Objectifs

→ **Axe 1** : garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires en soutenant des gestionnaires ayant développé un projet particulièrement inclusif, au-delà des obligations réglementaires.

→ **Axe 2** : soutenir la mise en place, le maintien, le développement ou la valorisation, de projets et initiatives permettant une meilleure inclusion dans la société des enfants, jeunes et jeunes adultes concernées par le handicap.

La Caf et ses partenaires du Schéma Départemental de Services aux Familles ont participé à l'émergence d'un pôle d'appui et de ressources à l'inclusion handicap (PARIH) dans le Var, qui a vu le jour fin 2022. Suite à cette création, les projets soutenus au titre de l'inclusion handicap par la Caf du Var doivent s'inscrire en cohérence avec les missions du PARIH et compléter l'offre territoriale sur le volet de l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Afin d'agir en collaboration avec le PARIH, les gestionnaires sont invités à identifier un interlocuteur privilégié. Les coordonnées de contact de cet interlocuteur seront transmises au gestionnaire du PARIH qui pourra leur relayer les informations utiles et si besoin les solliciter. Le PARIH prendra connaissance des projets retenus par la Caf et pourra être amené à communiquer sur le projet auprès du public et des professionnels.

Inclusion Handicap

FICHE LOGEMENT

Objectifs généraux

→ **Prévenir les ruptures de parcours résidentiels**, notamment en agissant sur les situations d'impayés, de non-décence et d'expulsions, afin de garantir une stabilité résidentielle aux familles et aux jeunes adultes.

→ **Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent**, en soutenant des dispositifs d'accompagnement social et en facilitant l'accès aux droits, en particulier pour les publics en situation de précarité ou de handicap.

→ **Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne**, à travers des actions concrètes telles que l'auto-réhabilitation accompagnée, le déploiement de dispositifs mobiles (ex dispositif de prêt de matériel pour réaliser des travaux), et la sensibilisation des ménages aux enjeux de performance énergétique.

→ **Encourager le développement de formes d'habitat alternatif**, notamment l'habitat inclusif, la colocation solidaire, et les projets de cohabitation intergénérationnelle, qui permettent de mutualiser les ressources, de rompre l'isolement et de créer du lien social.

→ **Réduire les inégalités territoriales**, en soutenant des projets sur des territoires dépourvus d'offre ou de services, notamment en zones rurales, et en favorisant des modalités d'intervention itinérantes pour garantir l'accessibilité.

→ **Renforcer la coordination et la structuration des partenariats locaux**, en mobilisant les acteurs du logement, du social, du médico-social et les collectivités autour de projets partagés, cohérents avec les diagnostics territoriaux et les priorités des CTG.

25 NOVEMBRE – 10H
LIEN À AJOUTER



**Fiche technique
LOGEMENT**

Orientations

La campagne de subvention de fonctionnement portée par la Caisse d'Allocations Familiales s'inscrit dans une volonté de soutenir des projets territoriaux ambitieux autour de la thématique du **logement**. Elle vise à accompagner les structures engagées dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des familles et des publics vulnérables, en réponse aux enjeux croissants d'accès à un habitat digne, durable et adapté.

Cette campagne encourage le développement de projets construits en **concertation avec les acteurs locaux**, dans une logique de **coopération territoriale** et de **complémentarité des interventions**. Les actions soutenues doivent permettre de sécuriser les parcours résidentiels, de lutter contre les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne, et de proposer des solutions innovantes en matière d'habitat alternatif, qu'il soit **partagé, intergénérationnel ou solidaire**.

Elle offre également la possibilité de déployer des dispositifs sur des **territoires prioritaires**, notamment ruraux ou isolés, où l'offre de services est insuffisante. Les projets peuvent adopter des **modalités itinérantes** afin de garantir une couverture territoriale optimale et une accessibilité renforcée pour les publics concernés.

Les porteurs de projets devront présenter une proposition précise, en cohérence avec les **orientations stratégiques de la Caf**, notamment en matière d'**accessibilité**, de **territorialisation de l'offre**, d'**innovation sociale**, et de **réponse aux besoins spécifiques des familles** identifiés dans les diagnostics partagés et les conventions territoriales globales (CTG).

Logement

FICHE TECHNIQUE LOGEMENT

CALENDRIER

Diffusion : **Mardi 4 novembre 2025 au 16 janvier 2026**

Pour déposer vos actions :

- Parentalité [Lien campagne parentalité](#)
- Campagne multi-thématiques : [Lien campagne multi-thématiques](#)

Pour suivre nos FAQ thématiques, webinaires dédiés sur la 1^{ère} quinzaine de novembre:

- Parentalité le mercredi 12/11 10h-11h [Campagne 2026 - thématique parentalité FAQ](#)
- Enfance Jeunesse le 13/11 10h-11h [Campagne 2026 - thématique Enfance Jeunesse FAQ](#)
- Inclusion handicap le vendredi 14/11 10h-11h [Campagne 2026 - thématique Inclusion Handicap FAQ](#)
- Petite enfance le vendredi 14/11 14h-15h [Campagne 2026 - thématique Petite Enfance FAQ](#)
- Logement le mardi 25/11 10h-11h

La Caf reviendra vers vous selon le calendrier suivant :

- Fin Février : Parentalité
- Fin Mars : Enfance Jeunesse & Logement
- Début Avril : Petite Enfance
- Fin Avril : Inclusion handicap
- Entre mai et juillet : Animation de la vie sociale



[Tutoriel partenaires
DS 2025 - CAF 83.pdf](#)

Lien du site : [Effectuer une démarche administrative en ligne - démarches simplifiées.fr](#)
Lien du tutoriel : [Tutoriel usager - Documentation de démarches simplifiées.fr](#)



INTERLOCUTEURS DE LA CAF DU VAR



Pour toute demande de subvention, et les bilans associés les **Conseillers en développement** sont là pour vous accompagner :

- Pertinence de la demande
- Viabilité financière
- Partenariats sollicités
- Calendrier du projet, etc...

Interlocuteurs de la Caf du Var | Caf & Co du Var



Vos interlocuteurs à la Caf du Var

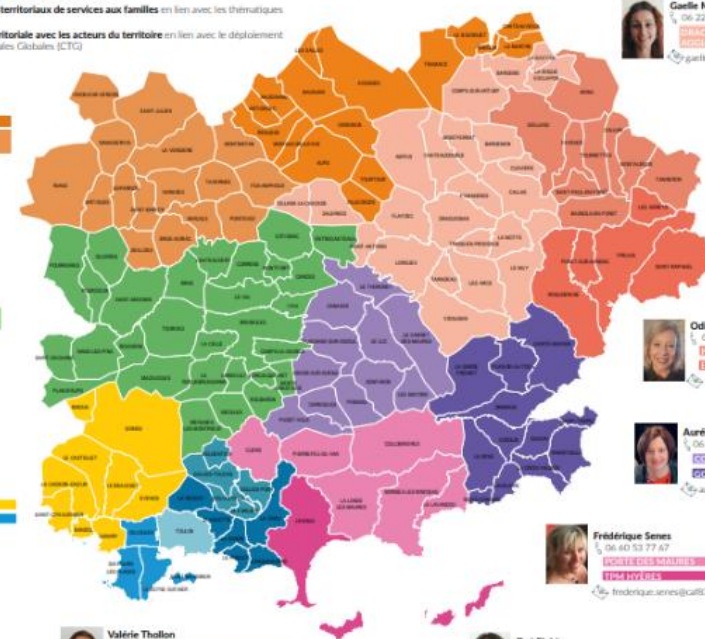
Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

Céline Rasamison
06 14 13 22 05
CAES ET GORGES DU VERDON
PROVINCE VERDON
VINON SUR VERDON
celine.rasamison@caf83.caf.fr

Ines Capellari
06 19 04 92 12
PROVINCE VERTE
SAINT ZACHAIRE
ines.capellari@caf83.caf.fr

Corentin Crespo
06 09 42 90 37
RUE GRANDI LAMINE
TREM OUEST
corentin.crespo@caf83.caf.fr



Geoff Myliski
06 22 79 32 98
DRACONE PROVENCE VERDON
NOSTREDAIRE
geoff.myliski@caf83.caf.fr

Odie Mauguier
06 38 88 77 71
PROVINCE VERDON
ESTERRE-CAVIER-VAL-DE-PROVINCE-VERDON
odie.mauguier@caf83.caf.fr

Aurélien Allais
06 09 41 11 49
PROVINCE VERDON
GORGES DU VERDON
aurelien.allais@caf83.caf.fr

Frédérique Senes
06 40 53 77 47
PROVINCE VERDON
TREM OUEST
frederique.senes@caf83.caf.fr

Valérie Thollon
06 14 81 55 92
PROVINCE VERDON
valerie.thollon@caf83.caf.fr

Zoe Flohic
06 40 53 77 41
PROVINCE VERDON
TREM OUEST
zoe.flohic@caf83.caf.fr



Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Piloter et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

Murielle Dallest
Parentalité
06 11 01 58 23 / 04 94 09 74 23
murielle.dallest@caf83.caf.fr

Camille Laout
Parentalité
04 94 09 74 21 / 06 58 37 00 38
camille.laout@caf83.caf.fr

Laure Merlenghi
Parentalité
06 11 01 58 23
laure.merlenghi@caf83.caf.fr

Mélanie Philippou
Petite Enfance Accueil Individuel
06 27 62 64 83 / 04 83 42 00 76
melanie.philippou@caf83.caf.fr

Sandrine Roustan
Petite Enfance Accueil Collectif
04 83 42 00 79
sandrine.roustan@caf83.caf.fr

Marjorie Ensel
Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle
06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70
marjorie.ensel@caf83.caf.fr

Sandra Casabona
Enfance Jeunesse
06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
sandra.casabona@caf83.caf.fr

Sylvie Zigliara
Enfance Jeunesse
04 94 09 76 40
sylvie.zigliara@caf83.caf.fr

Camille Vergé
Inclusion Handicap
06 40 53 77 58 / 04 83 42 00 77
camille.verge@caf83.caf.fr

Yassine Amoch
Logement
06 25 49 21 89 / 04 94 09 77 20
yassine.amoch@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subvention...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

#LaCafàVoscôtés